



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 NOVEMBRE 2021 À 18 H 00.**

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son maire, Monsieur Olivier COLIN.

Présents :

Olivier COLIN, Maire,  
Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoints au Maire,  
Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN Catherine POULAIN Elisabeth LEGRAND, Christian MASSON Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN Didier FRAGASSI Antoine ARIF, Patrick BLOSSE conseillers municipaux.

Absents excusés : sans objet

Discours d'Olivier COLIN :

*« Madame, Monsieur,  
Chères Houlgataises,  
Chers Houlgatais,  
Chers Collègues,*

*Ce conseil ne présente que 3 points mais au combien importants.*

*Une convention pour conserver l'espace public numérique (EPN) de NCPA sur HOULGATE, à l'espace culturel ou le patronage.*

*Vous avez aujourd'hui en France 13 Millions de personnes éloignées du numérique.*

*C'est une réponse pragmatique à la lutte contre la fracture numérique.*

*Une convention de groupement de commandes entre le SMPH (Syndicat Mixte du Plateau d'Heuland) et la ville de HOULGATE afin de mutualiser nos besoins et de faire des économies, pour certains travaux d'urgence du service des eaux.*

*Enfin, une délibération structurante pour l'avenir, et rémunératrice pour la ville.  
Nous avons un camping qui chaque année, tout compte fait, est légèrement déficitaire.  
Une mairie n'est pas un chef d'entreprise et cette activité n'apporte rien aux Houlgatais et mobilise initialement des ressources.  
La volonté, c'est de nous recentrer sur nos fonctions, nos missions : la ville, sa propreté, son rayonnement, son bien vivre.  
Avec cette délibération, nous allons recentrer les actions des agents municipaux sur des missions de la ville, en touchant un loyer non négligeable et un droit d'entrée important.*

*Avant de commencer ce conseil, je ne peux pas, ne pas évoquer la disparition de Claude MAHIER.*

*Une figure Houlgataise. Claude c'était la famille, le foot, la vie houlgataise. Une passion pour sa famille, sa femme Micheline, ses enfants et petits-enfants. 60 ans d'engagement associatif dans le foot d'où un club house qui porte son nom.*

*4 mandats en tant que conseiller municipal.*

*Claude était direct, passionné, parfois un peu trop, au langage coloré, mais surtout avec un grand cœur, et une sensibilité à fleur de peau.*

*Ami, repose en paix.*

*Je vais vous demander de vous lever et de faire une minute de silence.*

## **1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET D'UN SECRÉTAIRE AUXILIAIRE.**

Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.

## **2. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR.**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), il a reçu des délégations du Conseil Municipal en date du 25 juin 2020, et qu'en application de l'article L 2122-23 du C. G. C. T. il doit rendre compte de chacune de ses décisions prises sans délibération lors de la réunion suivante du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante de la décision prise en application des articles ci-dessus référencés, à savoir :

**Dcn21-19 du 29/09/2021 : marché de contrat de maintenance (P2) pour les installations de production de chauffage, ventilation et d'eau chaude sanitaire des bâtiments de la ville de Houlgate.**

Dans le cadre du marché de maintenance (P2) pour les installations de production de chauffage, ventilation et d'eau chaude sanitaire des bâtiments de la ville de Houlgate, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 21 juillet 2021 dans le journal d'annonces légales Ouest France ainsi que sur le profil acheteur <http://demat.centraledesmarches.com>. 9 dossiers ont été retirés et 4 plis ont été reçus dans les délais.

Au vu de l'analyse de ces 4 offres, selon les critères de jugement (60 % valeur technique et 40 % prix de la prestation), la commission a proposé de retenir pour le présent marché l'entreprise VIRIA pour un montant de 7262.20 € HT / an.

Soit un montant total HT pour la durée totale du marché de 29 048.80 € HT.

La proposition suivante a été retenue :

Entreprise	Nature des prestations	Montant HT	Montant TTC (taux TVA : 20%)
<b>VIRIA</b> 4 quai de Normandie CS 65366 14053 CAEN Cedex	Services de maintenance de chauffage	<b>29 048.80 € HT</b>	<b>34 858.56 € TTC</b>
<b>Montant total</b>		<b>29 048.80 € HT</b>	<b>34 858.56 € TTC</b>

### 3. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL DU 30 SEPTEMBRE 2021.

Rapporteur : Olivier COLIN

Monsieur le Maire soumet à approbation le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2021, lequel est approuvé à l'unanimité.

### 4. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE CULTUREL DE HOULGATE A L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE DE NCPA.

**D21-78**

Rapporteur : Olivier COLIN

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition de l'espace culturel de HOULGATE, sis 10 boulevard Saint Philbert, au profit de l'Espace Public Numérique (EPN) de la communauté de communes « Normandie Cabourg Pays d'Auge ».

L'EPN c'est la possibilité pour les personnes peu à l'aise avec le numérique de pouvoir se former. Ce service existe depuis 10 ans et était installé dans les locaux du CSN. En raison des travaux au CSN, un autre lieu d'accueil a dû être trouvé.

Le numérique c'est l'avenir. Sensibiliser aux médias numériques c'est préparer l'avenir et développer l'autonomie des administrés à l'usage des nouvelles technologies

Aujourd'hui, il s'agit de mettre à disposition un local sécurisé et accessible pour l'organisation d'animations hebdomadaires ou ponctuelles de l'EPN.

Il s'agit d'un local situé au 1<sup>er</sup> étage (aile Sud du bâtiment) d'une surface de 36 m<sup>2</sup> et des parties communes (entrée et sanitaires).

Les locaux sont mis à disposition avec mobilier.

Olivier COLIN présente les termes de la convention.

**Document en pièce jointe.**

Elle prendra effet à la date de signature de la convention et pour une durée de 4 ans, avec tacite reconduction pour la même durée.

Frais d'eau et électricité supportés par la ville de Houlgate, ainsi que les frais de chauffage.

Les frais occasionnés par les ouvertures et transferts des lignes téléphoniques et internet sont à la charge exclusive de l'occupant.

Les frais de ménage sont supportés par l'occupant. La fréquence de nettoyage, géré par la mairie, est de 1 heure par semaine.

La mise à disposition est réalisée à titre gratuit.

Joanna de KERGORLAY s'interroge sur la durée de 4 ans de la convention. N'est-ce pas un engagement trop long qui bloquerait tout autre projet futur à l'espace culturel ?

Olivier COLIN répond que si la commune voulait récupérer un jour ce local pour un projet culturel et/ou artistique, il suffirait de proposer une autre salle à NCPA.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'approuver la signature d'une convention de mise à disposition de l'espace culturel de HOULGATE au profit de l'EPN de NCPA selon les conditions présentées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **5. CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES SMPH / HOULGATE - TRAVAUX DE BRANCHEMENT, DE RÉPARATION DE FUITE D'EAU POTABLE ET TRAVAUX A CARACTÈRE URGENT.**

**D21-79**

Rapporteur : Annie DUBOS

Annie DUBOS informe que la commune de Houlgate et le Syndicat Mixte du Plateau d'Heuland apprécient l'opportunité de fédérer leur action en se constituant en groupement de commandes pour les travaux de branchement, de réparation de fuite d'eau potable et les travaux à caractère urgent.

Pour cela, la présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement en vue de passer un « accord cadre mono-attributaire à bons de commandes ».

Cet accord cadre mono-attributaire ne prévoit pas d'engagement financier annuel minimum commun à tous les adhérents.

La commission d'attribution du groupement est compétente pour les procédures adaptées.

Elle a pour mission de procéder au choix du titulaire du marché.

La commission d'attribution ad hoc du groupement est composée pour le Syndicat Mixte du Plateau de Heuland : François LEBRUN (Président) et François TOMASINO (Vice-Président).

François LEBRUN préside la commission d'attribution du groupement.

Les procès-verbaux de la commission d'attribution du groupement sont élaborés par le coordonnateur.

Chaque membre du groupement s'engage à exécuter le marché avec l'entreprise choisie par la commission d'attribution, à hauteur de ses propres besoins définis dans le cahier des charges commun. Les certificats de paiement seront émis aux noms des différentes collectivités qui régleront directement le titulaire pour leur partie.

Le groupement est constitué pour la durée de passation et de l'exécution de l'accord cadre cité en objet.

- Vu le Code général des collectivités territoriale, et notamment l'article L.5211-10,
- Vu les dispositions des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique,
- Considérant que la constitution d'un groupement de commandes entre le Syndicat Mixte du Plateau de Heuland et la Ville de Houlgate pour les travaux de branchement, de réparation de fuite d'eau potable et travaux à caractère urgent – donne l'opportunité de fédérer leur action,
- Considérant que la convention constitutive prévoit de désigner deux élus titulaires parmi les membres de la commission des marchés et contrôle des DSP de la Ville de Houlgate,
- Considérant que le Syndicat Mixte du Plateau de Heuland propose d'assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

Annie DUBOS présente les termes de la convention.

***Document en pièce jointe.***

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuvent la convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de branchement, de réparation de fuite d'eau potable et travaux à caractère urgent,
- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes jointe en annexe,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité – 1 abstention (Alain BERTAUD) :

- désignent parmi les représentants de la commission marchés et contrôle des DSP de la Ville à la commission d'appel d'offres du groupement :

Titulaire 1	Annie DUBOS
Titulaire 2	Olivier HOMOLLE

## **6. LANCEMENT DE L'APPEL A PROJET POUR LE CAMPING « LES CHEVALIERS ».**

**D21-80**

Rapporteur : Olivier HOMOLLE

Olivier HOMOLLE rappelle que la commune de HOULGATE est propriétaire du camping « Les Chevaliers », lequel est géré en régie directe par la collectivité.

La collectivité a aujourd'hui engagé une réflexion sur le devenir du site avec la ferme volonté de poursuivre le développement et le renforcement touristique de son territoire en proposant une hôtellerie de plein air de qualité.

Un cabinet d'études externe, spécialisé dans ces domaines, a été mandaté pour réaliser une analyse du camping et de son environnement. L'objectif était notamment d'éclairer le débat, proposer et valoriser les différents scénarios possibles afin de prendre les meilleures décisions.

La restitution de l'analyse sur le camping, son environnement touristique, ainsi que les opportunités et mode d'exploitations envisageables ont été présentées aux élus lors des réunions du conseil en commission des 30 septembre et 21 octobre 2021.

Au terme des discussions lors de la dernière réunion du 21 octobre 2021, il a été décidé, à l'unanimité, de s'orienter vers une gestion confiée à un opérateur professionnel et de lancer un appel à projet correspondant, tout en restant propriétaire du terrain (environ 3 ha). L'objectif étant que l'opérateur professionnel qui aura été choisi et qui devra d'une part verser à la commune un forfait correspondant à la cession des droits d'exploiter le camping « les chevaliers » et d'autre part verser chaque année une location pour le terrain, assure la gestion du camping dès la saison 2022.

Olivier HOMOLLE informe que les 2 agents qui assurent jusqu'à ce jour la gestion du camping ont été informés de ce projet au fur et à mesure des 3 derniers mois. En fonction des scénarios possibles, les opportunités de carrière leur ont été présentées afin qu'ils fassent librement leur choix (mise à disposition auprès du nouveau gestionnaire, recrutement direct par le nouveau gestionnaire, réintégration dans les services de la collectivité ...).

A ce jour, l'un a demandé sa réintégration à temps complet au sein du service technique de la collectivité ; l'autre a demandé une mise à disposition pour convenance personnelle pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Les principales orientations de ce projet ont été présentées aux représentants du personnel lors de la réunion du Comité Technique du 10 novembre 2021, et ceux-ci ont émis un avis favorable sur le projet sous réserve que les souhaits des agents soient bien respectés. Ce que l'autorité territoriale s'engage à faire.

La consultation à venir dans le cadre d'un appel à projet n'est pas un marché public. Il s'agit d'un appel à projet destiné à permettre à la commune de HOULGATE de choisir le projet et l'investisseur les mieux adaptés au développement futur du site du camping municipal.

La commune a élaboré un cahier des charges établi sur la base des documents de synthèse du cabinet externe présentant l'environnement touristique, la présentation du camping, les objectifs et les conditions de réalisation du projet.

Olivier HOMOLLE présente les termes du cahier des charges d'appel à projet.

***Document en pièce jointe.***

Les annonces seront publiées dans les médias adaptés.

La commune analysera les dossiers de candidature reçus et le Maire auditionnera les candidats les meilleurs et négociera librement avec eux. Le Maire pourra s'entourer des élus et/ou personnes qu'il souhaite pour analyser les offres, sélectionner et auditionner les candidats retenus, puis négocier avec eux. Le Maire présentera au conseil municipal, pour approbation, le projet qu'il proposera de retenir.

Planning prévisionnel :

19/11 : parution de l'appel à projet

21/12 : réception des dossiers complets de candidature, des propositions de projets et des offres

D'ici le 14/01 : analyse des dossiers de candidature, audition des candidats, négociation, sélection du candidat proposé

27/01 : approbation du projet par le conseil municipal

31/01 : notification aux candidats non retenus et au candidat retenu

Mi-février : signature d'un contrat de cession du droit d'exploiter le camping et d'un bail de location du terrain.

Patrick BLOSSE demande si la date du 21 décembre est bien appropriée car le délai est court et cette date est proche des fêtes de fin d'année. Il serait peu être opportun de fixer une date après Noël.

Olivier HOMOLLE précise que le planning est serré mais qu'il a été défini afin d'avoir l'assurance que l'activité soit exercée pour la saison 2022. Entre le 21 décembre et la fin du mois de janvier, les dossiers seront étudiés et les candidats porteurs des meilleurs projet seront auditionnés.

Olivier COLIN déclare qu'il est essentiel pour l'avenir du camping de passer à un autre mode de gestion. Celui-ci ne rapporte rien à la collectivité et n'est pas digne de la ville de HOULGATE. Il faut en confier la gestion à des professionnels qui sauront en faire un beau projet.

S'agissant du personnel, celui-ci a été associé à l'avancement du projet et a eu la liberté de choix pour son avenir professionnel. L'un a demandé une disponibilité pour convenance personnel d'un an, laquelle sera renouvelée autant de fois que souhaité par l'agent ; l'autre a demandé son intégration dans un service de la collectivité.

Antoine ARIF s'interroge sur la phrase : « *Le Maire pourra s'entourer des élus et/ou personnes qu'il souhaite pour analyser les offres, sélectionner et auditionner les candidats retenus, puis négocier avec eux* ». Cela signifie-t-il que les élus ne seront pas acceptés ? Cela donne-t-il tout pouvoir au Maire pour décider seul ?

Olivier HOMOLLE précise que les élus intéressés par cette procédure peuvent se faire connaître.

Olivier COLIN confirme cela mais précise que l'équipe qui recevra les candidats pour la négociation ne doit pas comporter un nombre trop important de personnes. Elle sera composée obligatoirement d'Olivier HOMOLLE, Nathalie VASSALIÈRE et de lui-même. 1 ou 2 élus supplémentaires pourraient être acceptés. Les élus intéressés sont invités à se faire connaître. S'ils sont nombreux, un choix devra obligatoirement être fait.

Patrick BLOSSE déclare être intéressé.

Alain BERTAUD précise que si les élus sont nombreux à l'audition des candidats, seul un nombre restreint peut être autorisé à parler. Alain BERTAUD déclare qu'il pourrait être intéressé à participer en observateur à l'audition des candidats, sans pour autant intervenir à la négociation elle-même.

Olivier COLIN insiste sur le fait que le nombre d'élus ne doit pas être trop important et doit être proportionnel à ceux que l'on reçoit.

Les projets seront évalués en fonction des critères définis dans l'appel à projet.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'approuver le lancement d'un appel à projet sur le site du camping « les chevaliers » et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la procédure telle que définie.

## **7. INFORMATIONS DIVERSES.**

Laurent LAEMLÉ informe d'une journée de vaccination à HOULGATE le jeudi 18 novembre 2021, de 09 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00, à la salle des fêtes.

Vaccination par l'UMPS ; vaccin PFIZZER

Ouvert aux personnes de 65 ans et +, ainsi qu'aux personnes n'ayant pas reçu leur 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> injection.

Laurent LAEMLÉ rappelle que 3 réunions publiques ont été organisées.

Il en ressort que la population souhaite que le plan de mobilité se poursuive.

Appel à la vigilance : contrôles de police prévus sur certains points stratégiques à HOULGATE, notamment au niveau des STOP.

Antoine ARIF demande s'il est envisagé d'installer un nouveau STOP sur l'Avenue des Alliés afin de freiner la vitesse ?

Laurent LAEMLÉ répond que ce n'est pas prévu pour l'instant.

Olivier COLIN demande s'il est possible de faire une expérimentation dans la mesure où c'était une hypothèse dans la plan de circulation.

Alain BERTAUD pense que ces dispositifs créeraient de la pollution à chaque démarrage de véhicule et agaceraient les conducteurs.

Alain GOSSELIN déclare que beaucoup de STOP dans HOULGATE ne sont pas respectés.

**Olivier COLIN** évoque un dernier point et déclare que certains ont pu voir fleurir à divers endroits dans la commune des affiches « non à la privatisation de la plage ».

C'est une bronca.

« je vous rassure, il n'y aura pas de privatisation de la plage ».

Le job a été fait en matière de communication avec notamment l'apposition de l'affiche de couleur jaune en ville et sur la digue informant la population de la réalisation de l'enquête publique pour le renouvellement de la concession de la plage avec l'Etat. Le commissaire enquêteur a tenu 3 permanences en mairie entre le 19 octobre 2021 et le 04 novembre 2021. Un ordinateur avec accès direct à l'enquête publique a été laissé à la disposition du public à l'accueil de la mairie. Des informations ont été diffusées sur les réseaux sociaux et le sujet a été abordé en conseil municipal et en réunions publiques.

Il s'agit du traité de concession de la plage avec l'Etat, et non pas des Délégations de Services Publics.

Ce traité a été étudié par les services de l'Etat qui ont tous émis un avis favorable.



S'agissant de la plage « Est » : pas de grands changements. C'est quasiment la même chose qu'actuellement, avec même une diminution du linéaire concédé.

Pour la plage « Ouest » : le projet est plus ambitieux d'un point de vue qualitatif et aura plus de cohérence avec un projet d'ensemble porté par un candidat.

Entre le poste de secours du temple et l'estuaire de la Dives, il y a création d'un Espace Naturel Sensible (ENS). Une vraie dune qui permettra la nidation des gravelots. L'accès sera interdit ce qui limitera la baignade dans cette zone, laquelle est très dangereuse.

Pourquoi 8 mois ?

Il s'agit de permettre aux délégataires des DSP de s'installer légalement avant le 1<sup>er</sup> avril et d'enlever leurs installations après le 1<sup>er</sup> octobre. Ce qui se faisait en toute illégalité.

Aussi, certaines activités pourront être organisées jusqu'aux vacances de la Toussaint et les sanitaires laissés sur site lors de cet afflux de population.

Cela permettra aussi aux membres de l'association « HAK » d'exercer leur sport jusqu'au 31 octobre.

La question du rechargement en sable est évoquée.

Celui-ci sera mesuré mais reste nécessaire afin de limiter l'arrivée de l'eau sur la digue lors des marées.

Quand le traité de concession sera accordé, la municipalité s'occupera des DSP.

Une DSP c'est : des droits pour le délégataire, des devoirs et aussi une prise de risque.

Une DSP c'est un service public. Tout le monde a le droit de candidater et les candidats sortants ne sont pas prioritaires.

Olivier COLIN informe également que dans les 5 jours qui ont précédé la clôture de l'enquête publique, et à partir du moment où des affichettes sauvages ont été apposées dans la ville, 70 commentaires ont été laissés sur le registre dématérialisé.

Beaucoup de commentaires étaient anonymes, ce qui n'aide pas lorsque l'on prône le dialogue.

Le commissaire enquêteur en a pris connaissance et la mairie doit y apporter des réponses pour le 19 novembre au plus tard.

Olivier COLIN remercie Olivier HOMOLLE et Laurent LAEMLÉ pour leur investissement dans ce dossier.

Il y a eu beaucoup de bruit pour pas grand-chose.

Employer des mots forts et sans fondement, c'est de la désinformation.

Cela crée de l'inquiétude chez certains, et il n'y a pas lieu.

**Fin de la séance : 19 h 10**